SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE: Mercredi 3 février 2021

HEURE: 8 h 00

LIEU: Vidéoconférence / bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet

Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog

Vincent Gérin, Ayer's Cliff Lisette Maillé, Austin

Martin Primeau, Canton de Hatley Joan Westland-Eby, Botlon-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier

Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux : 6 janvier et 19 janvier 2021
- 4. Affaires découlant des procès-verbaux : 6 janvier et 19 janvier 2021

5. ÉVALUATION

♦ Rapport sur la tenue à jour des rôles

6. AMÉNAGEMENT

- Rapport d'activités
- Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Canton d'Orford, règl. 950, 951, 952, 953, 955, 956 (le cas échéant)
 - Stanstead, règl. 2012-URB-02-09, 2021-01
 - Magog, PPCMOI 27-2020
 - Bolton-Est, règl. 2020-381, 2020-383, 2020-384, 2020-385
 - Saint-Étienne-de-Bolton, règl. 2020-03, 2020-04

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport d'activités
- ♦ Délai de révision PGMR

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
- Protection policière SQ
 - Rapport d'activités

9. ADMINISTRATION

- ♦ Comptes à payer
- Embauche / Développement économique
- ◆ Correspondance
- ♦ Ateliers de travail
- ♦ Communications
- Divers

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Dossiers économiques

Volet tourisme

- Rapport d'activités
- Vélo
 - Rapport d'activités
 - Confirmation de participation à des projets régionaux

Volet économique

- Rapport d'activités
- Recommandations du CIC / Entérinement
- Exercice de priorisation régionale
- Suivi des comptes en difficulté
- Autorisation à signer l'avenant #5 / PAUPME
- Internet haut débit
- Dossiers culturels
 - Rapport d'activités
 - Projet « Ton œuvre m'inspire » / Report du calendrier de réalisation
 - Capsules historiques / Offre de service
- ♦ Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
 - Rapport d'activités
- ♦ Transport collectif
 - Rapport d'activités
- Développement social
 - Rapport d'activités
 - Attentes de la CDC et de la TDSM / Exercices de planification

11. AFFAIRES NOUVELLES

• Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

♦ Demande de certificat d'autorisation / Canton de Potton

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

38-21

- ♦ Sécurité incendie
 - Assurances / Schéma de sécurité incendie

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

♦ Dossiers économiques

Volet tourisme

Corporation Ski & Golf Mont-Orford

Volet économique

- Accès Entreprise Québec

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : 6 JANVIER ET 19 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ 39-21 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 6 janvier et 19 janvier 2021 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : 6 JANVIER ET 19 JANVIER 2021

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

M. Jean-Pierre Cadrin présente le rapport de tenue à jour pour le mois de janvier 2021. Rien de particulier n'est soulevé, à part le nombre élevé de mutations. Selon lui, deux facteurs peuvent expliquer cette situation : la période de pandémie et l'attrait de la région considérant sa notoriété et sa proximité de la région de Montréal. Quant à l'augmentation des prix observée, elle repose sur les deux facteurs précédents et sur le fait que depuis quelques années, les valeurs avaient été relativement stables.

Les visites plus conventionnelles des propriétés reprendront en fonction des règles sanitaires qui seront en vigueur au cours des prochains mois.

M. Jauron rappelle que la première rencontre du comité sur les aires protégées se tiendra le 23 février prochain.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités.

Il informe les membres que le premier projet de schéma d'aménagement et de développement a été transmis au MAMH à la mi-décembre 2020. Le ministère en a accusé réception un peu plus d'un mois plus tard, soit le 12 janvier 2021. La date limite légale des avis municipaux et gouvernementaux est donc du 12 mai 2021. Il faut envisager l'adoption d'un 2^e projet du schéma au mois de juin et ainsi avoir les consultations publiques en juillet et souhaiter que ce soit en présentiel. Les délais sont très serrés pour une adoption finale en octobre prochain.

Il rappelle que le projet de schéma sera présenté à la fin février aux élus et membres de CCU et CCE des municipalités sur le territoire de la MRC. Déjà une quarantaine de personnes sont inscrites, malgré tout un rappel sera envoyé aux municipalités pour les inscriptions. Les inspecteurs municipaux auront aussi une présentation du projet de schéma le 4 février.

Observatoire photographique: Le document est en cours de dernière validation. M. Ménard explique les modalités de vente de ce document. La maison d'édition offre à la MRC une réduction de 40% du prix de vente (50% pour une commande de plus de 150 exemplaires). Les membres discutent du nombre d'exemplaires que la MRC achètera ainsi que de la façon dont les municipalités pourront s'en procurer. La MRC pourrait acheter 100 exemplaires et en remettre aux municipalités et partenaires publics. Les membres recommandent de vérifier avec les municipalités leur intérêt à acheter des exemplaires supplémentaires M. Ménard transmettra un courriel à cet effet. Une décision suivra ultérieurement.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL CANTON D'ORFORD

Les certificats de conformité, pour les six règlements ci-dessous, seront émis suite à la réception de l'avis de la municipalité confirmant l'approbation des personnes habiles à voter (art. 137.2 de la LAU).

Règlement 950

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le plan d'urbanisme portant le numéro 950 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le plan d'urbanisme portant le numéro 950 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7 LAU).

ADOPTÉ

Règlement 951

40-21

41-21

42-21

43-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement de zonage et lotissement numéro 951 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 951 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 952

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement de construction numéro 952 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 952 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 953

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement sur les conditions de délivrance de permis de construction numéro 953 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 953 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 955

44-21

45-21

46-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 955 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 955 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 956

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 956 de la municipalité du Canton d'Orford;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 956 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL STANSTEAD

Règlement 2012-URB-02-09

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2012-URB-02-09 de la Ville de Stanstead, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-URB-02;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2012-URB-02-09 de la Ville de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2021-01

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL MAGOG

PPCMOI 27-2020

47-21

48-21

49-21

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 27-2020 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 27-2020 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LIETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 27-2020 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL BOLTON-EST

Règlement 2020-381

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-381 de la municipalité de Bolton-Est, modifiant le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2014-287;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-381 de la municipalité de Bolton-Est puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-383

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-383 de la municipalité de Bolton-Est, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-278;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-383 de la municipalité de Bolton-Est puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-384

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-384 de la municipalité de Bolton-Est, modifiant le règlement sur les usages conditionnels portant le numéro 2014-287;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-384 de la municipalité de Bolton-Est puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-385

50-21

51-21

52-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-385 de la municipalité de Bolton-Est, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-278;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-385 de la municipalité de Bolton-Est puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Règlement 2020-03

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-03 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement de permis et certificats portant le numéro 2014-10;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-03 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2020-04

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-05;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN 53-21 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-04 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Rapport d'activités

Mme Mélanie Desautels présente le rapport d'activités. Elle informe les membres que le *Gala des bons coups* est reporté en 2022. Un nouveau concept en lien avec la vision stratégique de la MRC sera développé.

Au niveau de la gestion des matières résiduelles, un groupe de travail avec des représentants de municipalités a été formé pour élaborer des outils de sensibilisation. Elle indique également que les demandes d'information ont été envoyées aux municipalités concernées pour dresser le bilan 2020. En lien avec la mise en œuvre du nouveau PGMR, un projet de règlement pour le droit de regard devrait être déposé au conseil de février. Finalement, en économie circulaire, elle mentionne que les premiers ateliers destinés aux entreprises du secteur agroalimentaire auront lieu au cours des prochaines semaines.

Concernant le dossier Coventry, une lettre faisant part des observations et attentes de la MRC et de la Ville de Sherbrooke sera envoyée au bureau de Mme Bessette. La correspondance sera acheminée avant la tenue de la prochaine rencontre de la table de concertation des élus prévue à la fin février.

Le plan d'action en environnement PAE sera déposé pour adoption au conseil de février. Il y aura une présentation en atelier de travail, avant le conseil.

Mme Desautels fait un retour sur le processus entourant l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), les obligations de la MRC ainsi que les étapes à venir. Elle rappelle que l'échéance fixée par le gouvernement pour le dépôt de ce plan est le 16 juin 2022.

DÉLAI DE RÉVISION PGMR

M. Jauron informe les membres que la FQM a fait parvenir une demande aux MRC afin qu'elles adoptent une résolution concernant les délais de révision des PGMR. Le projet de loi 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, sera prochainement étudié en commission parlementaire, ce qui constitue une occasion pour demander au gouvernement de rallonger à 7 ans le délai pour la révision des PGMR.

Un projet de résolution sera déposé à cet effet au conseil de février.

M. Jauron informe les membres qu'un c.a. de RécupEstrie a eu lieu le 2 février, et en résume quelques points. M. Demers profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de Mme Taraneh Sépahsarali depuis son embauche comme directrice générale, et suggère qu'une lettre d'appréciation lui soit transmise.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / CANTON DE POTTON

Le 7 octobre dernier, le c.a. a adopté une résolution autorisant le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC, M. Emilio Lembo, à procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau sur le lot 6 227 349 du cadastre du Québec dans la municipalité du Canton de Potton.

Les démarches sont en cours, et il y aurait lieu de formaliser cette demande. Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN 54-21 ET RÉSOLU

D'autoriser la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MELCC, pour un montant de 699\$. Cette somme sera refacturée à la municipalité du Canton de Potton.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres qu'il participera à une rencontre avec le responsable du schéma de couverture de risque incendie au MSP et M. Alexandre Khazanov, au cours des prochains jours, pour discuter des demandes du MSP et du délai déraisonnable pour l'approbation du schéma de la MRC.

Assurances / Schéma de sécurité incendie

Le président du comité de sécurité incendie, Martin Primeau, manifeste son mécontentement du fait que le schéma révisé de la MRC n'a toujours pas été approuvé par le MSP. D'autres MRC vivent la même situation, et des municipalités sont interpelées par leur compagnie d'assurance.

PROTECTION POLICIÈRE - SQ

Rapport d'activités

La MRC a reçu la ristourne de la Sûreté du Québec, au montant de 112 000\$. Un projet de résolution sera présenté au prochain conseil pour le partage de la somme résiduelle (soustraite des besoins financiers du comité de sécurité publique, tel que convenu lors de l'adoption des prévisions budgétaires) entre les municipalités concernées.

Le CSP s'est réuni récemment. Il y a été notamment question du nautisme en prévision d'un été aussi achalandé que 2020. Un code d'éthique sera mis sur pied, conjointement avec la Régie de police de Memphrémagog.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 6 janvier au 2 février 2021. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :	
Frais de déplacement et de représentation	707,40 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 634,06 \$
Cogeco Connexion inc.	723,53 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 198,65 \$
Fondation de recherche en administration de	200,00 \$
Medial Conseil Santé Sécurité Inc.	2 201,71 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	3 058,34 \$
GSC Communications Inc	144,87 \$
ADGMRCQ	1 164,12 \$
Bell Mobilité Inc.	40,04 \$
Bell Conférence inc.	8,77 \$
Taxi Magog Orford inc.	192,45 \$
Cain, Lamarre SENCRL	120,32 \$
Vecteur5	3 104,33 \$
Investissements Gest-E inc.	259,28 \$
André Clermont	30,00 \$
Ville de Magog	3 919,99 \$
Novicom Tehnologies inc.	91,93 \$
Bell Mobilité	195,23 \$
Transdev Québec Inc	8 718,60 \$
Les promenades de l'Estrie Inc	8 321,28 \$
AGRCQ (association gestionnaires	172,46 \$
BRIO ressources humaines Inc.	2 022,90 \$
Câble Axion Digitel inc.	193,05 \$
Chambre de commerce Memphrémagog	1 207,24 \$
Jouvence Base de Plein air inc.	9 631,00 \$
Centre de formation professionnelle	360,80 \$
Taxi Magog Orford inc.	3 042,40 \$
Transport au foyer	179,36 \$
MRC du Haut St-François	10 715,00 \$
Coopérative de travail Niska	1 195,74 \$
DHC Avocats inc.	511,35 \$
Réussite scolaire	287,44 \$
Vertisoft	2 984,29 \$
Cain, Lamarre SENCRL	96,58 \$
Cherbourg	185,80 \$
Gilles Denette	1 287,72 \$
horoma Al	9 183,64 \$
COMAQ	293,19 \$
Transport au foyer	89,68 \$
DHC Avocats inc.	7 037,84 \$
Fondation de l'entrepreneurship	300,00\$
Services de Café Van Houtte Inc.	45,99 \$
Entretien Sublime	3 275,07 \$
Standish Communications inc.	23,00 \$
Camille Millette	164,38 \$
Communication Plus	68,98\$
Taxi Magog Orford inc.	1 305,05 \$
Transport au foyer	179,36 \$
Tourisme Memphrémagog	18 000,00 \$
lcimédias	620,87 \$
Vertisoft	591,55 \$
verusoit	
	117 286,63 \$

ADOPTÉ

EMBAUCHE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, le 10 novembre 2020, la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises;

Considérant que la MRC peut bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 900 000\$ sur 5 ans, dans le cadre de ce programme;

Considérant que, par ce programme, la MRC doit prévoir l'embauche de deux ressources supplémentaires;

Considérant qu'une séance d'entrevues a eu lieu et qu'une candidate a été retenue;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 56-21 ET RÉSOLU

De confirmer l'embauche de Mme Vickie Fauteux, à titre de conseillère aux entreprises spécialisée en développement économique (classe E – Professionnel / échelon Intégration), à compter du 25 janvier 2021.

ADOPTÉ

Une deuxième ressource sera embauchée ultérieurement.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

Aucune

Résolutions

MRC Pierre-de-Saurel (rés. 2021-01-22) : Appui à l'agence forestière de la Montérégie – changement de région administrative des MRC Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska

Ville de Gracefield (rés. 2020-12-439) : Appui à la MRC de Gatineau – Demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautique pour la saison estivale 2021

Municipalité de Lac Sainte-Marie (rés. 2021-01-010) : Appui à la MRC de Gatineau – Demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouille nautique

MRC Antoine-Labelle (rés. CA-15547-12-20) : Revendications relatives au report de la vente pour taxes 2020 en raison de la crise sanitaire

Divers

MELCC : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2020 : les municipalités de la MRC ont reçu des subventions totalisant 593 842,75\$

ATELIER DE TRAVAIL

Les membres conviennent d'organiser les ateliers de travail suivants :

- Césam / Sécurité alimentaire (à confirmer)
- Internet haut débit (espace de cotravail)
- Corporation Ski & Golf du Mont-Orford
- Plan d'action en environnement

COMMUNICATIONS

Aucun sujet particulier n'est traité.

DIVERS

M. Jauron informe les membres qu'il rencontrera prochainement la Chambre de commerce Memphrémagog. Les membres discutent de l'importance d'une chambre de commerce solide et efficace pour le développement économique de notre région.

Une rencontre en atelier de travail pourrait avoir lieu ultérieurement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

Vélo

57-21

58-21

Rapport d'activités

Mme Desautels informe les membres que le Sentier Nature Tomifobia est dorénavant un itinéraire cyclable régional reconnu par le MTQ. L'organisme pourra bénéficier d'une aide financière pour l'entretien de sa piste cyclable. Quant à la carte vélo 2021, elle sera envoyée à l'imprimeur et disponible au cours des prochaines semaines.

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec les deux policiers responsables de la prévention pour planifier les activités de sensibilisation en lien avec le partage de la route et la sécurité à vélo.

Confirmation de participation à des projets régionaux

Mme Desautels présente les deux projets suivants :

Projet Montréal-Sherbrooke via la Route verte

Trois associations touristiques se sont unies pour mettre sur pied un circuit de vélo reliant Montréal à Sherbrooke et pour en faire un produit de développement international. Tourisme Cantons-de-l'Est demande une contribution de 2 000 \$ pour chacun des territoires visés. Comme ce projet cadre bien avec le plan d'action vélo et touche six municipalités du territoire, les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

De participer au projet Montréal-Sherbrooke, via la Route verte, et de contribuer pour un montant de 2 000\$.

ADOPTÉ

Outil régional sur le vélo de TCE (carte vélo)

Tourisme Cantons-de-l'Est offre chaque année un outil de promotion pour les circuits vélo, pour un montant de 1 500 \$/an sur 2 ans. Les montants sont semblables à ceux des années antérieures. Il y aurait lieu de confirmer la participation de la MRC. Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

De confirmer la participation de la MRC de Memphrémagog pour le partenariat avec Tourisme Cantons-de-l'Est, dans le cadre de leur outil de promotion vélo, pour un montant de 1 500 \$/an, sur 2 ans.

ADOPTÉ

Corporation Ski & Golf Mont-Orford

Le préfet informe les membres que des démarches sont en cours pour l'achat d'une

remontée mécanique au Mont Orford (Mont Alfred-Desrochers) et la Corporation évalue diverses possibilités pour effectuer le financement optimal.

Les membres discutent du financement d'un prêt via la MRC afin d'obtenir un taux d'intérêt nettement inférieur.

Ils conviennent de déposer un projet de règlement d'emprunt lors du prochain conseil.

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

M. Stephen Cabana présente le rapport d'activités.

Gestion des programmes Zone rouge

La MRC a obtenu un montant additionnel de 700 000\$, ce qui totalise 1 200 000\$ depuis le début décembre. Il y a une réserve de 400 000\$ pour les commerces de proximité. Plusieurs dossiers de demande d'aide d'urgence sont en traitement.

Demande d'accompagnement des entreprises

Tel qu'anticipé en janvier, il y a un débordement au niveau du traitement des demandes d'accompagnement. Tout devrait rentrer dans l'ordre à la fin de février. Plusieurs demandes touchent le tourisme.

Ressources humaines

Deux conseillères en développement économique sont entrées en fonction fin janvier. Un protocole d'intégration rigoureux a été mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement dans le traitement des dossiers actuellement assignés au coordonnateur du service aux entreprises.

Autres actions

- Proposition de modernisation de la politique de soutien aux entreprises déposée au comité FRR;
- Réalignement des actions et de l'usage des fonds et outils de la MRC face aux partenaires et autres intervenants en développement économique sur le territoire;
- Exercice de priorisation régional;
- Analyse et remaniement provisoire du coffre à outils en développement économique;
- Développement d'un réseau d'alliés de proximité.

Recommandations du CIC / Entérinement

Dossier 20-0063 / FDCEÉS

59-21

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'un examen par le comité d'investissement commun et que ce dernier en recommande le financement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC et d'octroyer une aide financière au montant de **QUINZE MILLE DOLLARS** (15 000 \$) provenant du Fonds de développement et de consolidation en économie sociale (FDCEÉS) à la Coopérative de solidarité du centre de santé de la vallée Massawippi, selon les conditions prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉ

Exercice de priorisation régionale

M. Cabana présente ce dossier. Un atelier de travail à ce sujet a eu lieu avant le conseil de janvier dernier. Cet exercice de concertation régionale est mis en place par le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir des idées de projets capables de

stimuler la reprise économique dans chacune des régions du Québec, chaque région ayant sa propre réalité de développement.

Cinq thèmes pour notre territoire ont été retenus : le développement des zones d'innovation fortes, la création d'attraits touristiques majeurs ou le développement accru des attraits existants, le développement de l'utilisation des technologies innovantes, le développement des entreprises de technologies vertes et la mise en place d'une couverture internet haute vitesse complète du territoire régional.

Les thèmes seront présentés à la Table des MRC de l'Estrie prochainement. Un suivi sera fait par la suite auprès des MRC afin de développer des projets plus concrets qui pourraient se réaliser au cours des prochains mois pour relancer l'économie. D'autres étapes suivront et les membres du comité seront tenus informés.

Suivi des comptes en difficulté

M. Cabana fait un bref état de situation des entreprises qui ont profité d'aide financière et qui vivent actuellement de sérieuses difficultés. Un suivi régulier est fait auprès de ces entreprises. D'autres pourraient éventuellement s'ajouter.

Autorisation à signer l'avenant #5 / PAUPME

M. Jauron informe les membres qu'il y aurait lieu d'autoriser le préfet à signer l'avenant #5 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME). La MRC s'est vue octroyer un montant supplémentaire de 700 000\$ dans le cadre de cette entente, le 18 janvier 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 60-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer l'avenant #5 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

Internet haut débit

61-21

M. Jauron présente une demande de la compagnie Cogeco Connexion pour appuyer ses démarches de financement gouvernementales dans le cadre de l'accès à l'internet haute vitesse et aux services de télécommunication. Les membres en discutent et conviennent que la MRC transmettra une lettre d'appui à chacune des entreprises qui présente une telle demande, puisque le développement récent du dossier a démontré que le territoire de la MRC sera desservi par plus d'une entreprise.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

D'appuyer, par lettre, la compagnie Cogeco Connexion pour ses projets et ses demandes de financement gouvernementales dans le cadre de l'accès à l'internet haute vitesse et aux services de télécommunication.

ADOPTÉ

Accès Entreprise Québec

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec pour renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec et ainsi accélérer le développement économique régional;

Considérant que le gouvernement octroie ainsi à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025

pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN 62-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer la convention d'aide financière relative à la création du réseau « Accès entreprise Québec » et qui précise les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 900 000\$ à la MRC par le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025.

ADOPTÉ

Cette résolution sera entérinée par le prochain conseil.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Un appel de projets dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog* se tient jusqu'au 26 février 2021. Ce programme s'adresse aux acteurs culturels de la région qui désirent mettre de l'avant des initiatives culturelles se déroulant sur le territoire.

Les récipiendaires du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour le territoire de l'Estrie (dont Memphrémagog) devraient être connus au cours des prochaines semaines.

Projet « Ton œuvre m'inspire » / Report du calendrier de réalisation

Municipalité de St-Étienne-de-Bolton

Considérant que dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, la municipalité de St-Étienne-de-Bolton a reçu, en 2020, du financement pour son projet intitulé *Ton œuvre m'inspire*;

Considérant qu'en raison de la situation actuelle de pandémie, demande est faite pour que la date de fin du projet soit reportée à l'automne 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 63-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le report de l'échéancier du projet Ton œuvre m'inspire à l'automne 2021.

ADOPTÉ

Capsules historiques / Offre de service

Pète et Répète & Société d'histoire de Magog /capsules historiques

L'entreprise Pète et Répète et la Société d'histoire de Magog proposent une offre de service concernant la création de capsules-historiques pour le compte de la MRC.

Le comité culturel de la MRC a pris connaissance, le 26 janvier dernier, des montants relatifs à cette offre de service et recommande au comité administratif son entérinement.

Le montant demandé pourra être prélevé à même l'enveloppe relative à l'entente de développement culturel 2021-2025 que la MRC est en voie de signer avec le ministère de la Culture et des Communications et qui a été adoptée au Conseil du mois de novembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 64-21 ET RÉSOLU

D'entériner le montant de l'offre de service présentée par Pète et Répète et la Société d'histoire de Magog pour la production de capsules historiques pour le compte de la MRC, pour un montant avant taxe de 8 400 \$, soit 1 400 \$ par capsule pour six capsules au total pour l'année 2021.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

M. Jauron résume les rencontres récentes sur le Fonds régions et ruralité. Un appel à projets aura lieu le 18 février et le 9 avril prochains.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

M. Jauron rencontrera la compagnie Taxi Magog Orford au cours des prochains jours afin de régler de récents problèmes reliés au transport par taxis.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Concernant la révision de la politique de développement social : une première rencontre du comité de révision s'est tenue le 28 janvier dernier. Le processus de révision, d'abord envisagé, devra être revu.

Attentes de la CDC et de la TDSM / Exercices de planification

La TDSM et la CDC espèrent une implication du monde municipal dans le cadre de la révision de la politique de développement social et lors d'exercices de planification stratégique.

Des rencontres sont prévues le 25 février et le 15 avril. Les élus intéressés à s'impliquer sont invités à contacter l'agente de développement territorial de la MRC. Il en sera également discuté lors du prochain conseil.

AFFAIRES NOUVELLES PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF La prochaine séance est prévue pour le mercredi 3 mars 2021, à 8 h 00. LEVÉE DE LA SÉANCE Le conseiller Vincent Gérin propose la levée de la session. Secrétaire-trésorier Préfet